



METALLURGIE

# Communiqué de presse

Paris,

21 mars 2017

## **La CFE-CGC d'IBM dénonce un « CGTgate » au Comité d'établissement IBM de Montpellier**

Scandale au Comité d'établissement IBM Montpellier où les salariés ont appris que leur CE avait été condamné par la cour d'appel pour « manquements graves en tant qu'employeur ». Le CE est condamné à payer plus de 57.000 euros à une ancienne salariée, qui avait une formation de journaliste, et qui a été licenciée en 2012 « sans cause réelle et sérieuse » d'après la cour d'appel. Les membres du CE, y compris le représentant de la direction qui préside l'instance, n'ont pas été informés de cette condamnation ni du pourvoi en cassation qui a été décidé sans information, ni mise à l'ordre du jour et encore moins vote des élus du comité d'établissement.

A ces sommes payées en catimini par le CE en fin d'année dernière, alors que plusieurs CE ont eu lieu entre la décision de la cour d'appel et ces paiements, s'ajoutent les honoraires secrets (à ce jour) de l'avocat du CE, Maître Alain OTTAN, qui est souvent celui de la CGT. La décision du pourvoi en cassation devrait engendrer plusieurs milliers d'euros de frais d'avocats pour le CE et faire durer encore quelques années le calvaire vécu par cette salariée à cause du CE IBM Montpellier, ou plutôt de la majorité en place depuis trop longtemps... « Ironie » du sort, le travail de la salariée licenciée a été répartie entre les autres salariés détachés pour le CE, et la personne qui a repris l'activité nécessitant le plus de compétences journalistiques, n'est autre que la femme du délégué syndical CGT...

La CFE-CGC IBM souhaite faire cesser ces pratiques d'un autre âge. Elle est en ordre de marche pour reprendre en main le CE, avec ceux qui voudront mettre en place une gouvernance du CE démocratique et transparente au service de l'ensemble du personnel à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu du 21 au 28 mars prochain.

Le syndicat de la Métallurgie CFE-CGC du Languedoc Roussillon présente une équipe formée et compétente, qui se donne pour mot d'ordre : Transparence, Ethique et Défense du personnel.

La CFE-CGC IBM s'engage à assainir la gestion du CE, avec un audit comptable et financier, la mise en place d'une transparence financière, la transmission des rapports d'expertise du CE à tous les élus.

La CFE-CGC IBM instaurera un fonctionnement démocratique du CE avec ordre du jour et votes sur les sujets engageant le CE. Une communication régulière à l'attention des salariés sera améliorée avec plus d'infos sur les budgets et les comptes détaillés du CE et en utilisant davantage les outils numériques.

**Contacts presse :** Evelyne HEURTAUX Déléguée syndicale Montpellier **06 78 83 74 02**  
Frank SETRUK Délégué syndical central **06 08 72 27 29**  
Jean FREZOU Président Métallurgie Languedoc Roussillon **06 09 84 04 32**